L'IA ET LES PLATEFORMES NUMERIQUES FACE AU DROIT D'AUTEUR

Regards croisés franco-chinois

Colloque – Jeudi 15 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures 45

Conseil national des Barreaux
180 boulevard Haussmann – 75008 Paris

Organisé par la Fondation pour le droit continental, l'AFCDE, l'AFEPE

dans le cadre des 15e Rencontres franco-chinoises du droit et de la Justice

(Ce colloque sera retransmis simultanément à Pékin

dans l'auditorium de l'ambassade de France)

Présentation du colloque

Ce colloque vise à dresser un état des lieux comparé des cadres chinois, français et européens en matière de régulation de l'intelligence artificielle et des plateformes numériques, ainsi que de protection et de respect du droit d'auteur.

Les différentes interventions permettront ainsi d'identifier les convergences et les complémentarités et d'envisager des solutions transnationales inspirées de ce dialogue pour répondre à un enjeu majeur : comment préserver la création, les droits des auteurs et notre capacité à maîtriser les transformations numériques à l'ère de l'intelligence artificielle ?

Cette réflexion concerne l'ensemble de la chaîne créative : les auteurs dont les œuvres contribuent à l'entraînement des systèmes d'intelligence artificielle ; les créateurs qui choisissent d'intégrer l'intelligence artificielle à leur processus de création ; mais aussi ceux dont les œuvres sont exploitées ou diffusées sans leur accord.

Le colloque sera l'occasion de réfléchir, dans un esprit de coopération franco-chinoise, à un modèle numérique qui conjugue innovation, responsabilité des acteurs et protection de la création, tout en s'appuyant sur les principes et la robustesse du droit continental.

Programme

8h45 — Accueil café

9h00 — Allocutions introductives

Smaël Coulaud, Magistrat de liaison à l'Ambassade de France en Chine

Bruno Lasserre, ancien vice-Président du Conseil d'Etat, Président de la Fondation pour le droit continental

Pierre Couture, Président de l'AFEPE

Franck Desevedavy, Président de l'AFCDE

9h30 — Intervention introductive

Jean-Michel Mis, Ancien député, auteur d'un rapport d'information sur l'identité numérique et sur les usages des blockchains

9h45 — Panel n°1 : Reconnaître et protéger l'auteur à l'ère de l'IA : convergences sino-françaises en droit d'auteur

Modération : Matthieu Quiniou, Maître de conférences, Université Paris 8

Intervenants :

Gilbert Reveillon, entrepreneur et conseiller international, ancien maître de conférences auprès de l'Institut Mines Télécom

Linhua Emelie Lu, docteure en droit, ATER en droit privé à l'Université de Lorraine, membre associé à l'Institut de François Gény, responsable des affaires publiques et juridiques de l'Association d'intelligence artificielle France-Chine (AIFC)

Julie Groffe-Charrier, Maîtresse de conférences, Université Paris Saclay, rapporteure de la mission relative au statut des productions de l'IA

Isabelle Grenier, Présidente de la Commission « droit et entreprise » du Conseil national des barreaux

11h15 — Pause-café

11h30 — Panel n° 2 : protéger les œuvres à l'ère des plateformes numériques

Modération : Anne-Charlotte Gros, Directrice générale de la Fondation pour le droit continental

Intervenants :

Shi Jayou, Professeur de droit, Université Renmin de Chine

Tianhao Chen, Professeur associé à l'Université de Tsinghua de Chine

Valérie-Laure Benabou, professeure de droit privé à l'Université de Paris-Saclay, Membre d'honneur du CSPLA

Olivier Piquet, Troisième Vice-Président du Conseil supérieur du notariat : Réflexions sur l'impact de l'intelligence artificielle sur le droit

12h45 — Fin des débats